



COMMUNE DE SALAZAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente sous la présidence de **Madame le Maire, Sophie GUIGUE**.

Etaient présents : **Adjoints**, M. Louis BORRELLY et M. François VIALLET

Conseils Municipaux, Mme Léa CHELABI, Mme Muriel DESUTTER,
Mme Maud BRUNONI

Ordre du jour :

1. Délibération portant sur la désignation d'une avocate pour défendre les intérêts de la commune,
2. Délibération portant sur la Commission Communale des Impôts Directs, son rôle et la désignation des membres,
3. Vote des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti,
4. Délibération portant sur la fermeture du poste d'Adjoint Technique,
5. Délibération portant sur la création du poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe.

Madame le Maire explique, à l'ouverture de séance, que la délibération concernant la fermeture du poste d'Adjoint Technique ne pourra pas être prise ce jour car il faut envoyer la demande au C.T.

1 . Délibération portant sur la désignation d'une avocate pour défendre les intérêts de la commune

Madame le Maire explique que suite à la délibération prise le 25 mai dernier concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire, il est nécessaire de désigner un avocat dans l'intérêt de la commune.

Madame le Maire propose Maître Chantal GIL-FOURRIER, avocate à Montpellier (30400).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

2. Délibération portant sur le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

A l'issue des élections municipales et au nouveau Conseil Municipal mis en place depuis le 25 mai 2020, la direction Générale des Finances Publiques demande le renouvellement.

Un appel à candidature pour le renouvellement de la commission a été proposé aux habitants.

Madame le Maire explique le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs qui est principalement de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluation des locaux d'habitation et professionnelles recensées par l'administration fiscale.

Madame Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent intégrer la commission.

Suite à la proposition :

- Mme Sophie GUIGUE,
- M. Louis BORRRELLY,
- M. François VIALLET,
- Mme Léa CHELABI,
- Mme Maud BRUNONI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

3. Vote taux des taxes foncières bâties et non bâties

Madame Le Maire donne connaissance du document fiscal préfectoral (état 1259).

La taxe d'habitation est supprimée et sera compensée par l'Etat.

Madame le Maire propose de maintenir le taux de la taxe foncière bâti et le taux de la taxe foncière non bâti.

Soit, 15.50% pour la taxe foncière bâtie et 45% pour la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

4.Délibération portant sur la création du poste d'Adjoint Technique Principal 2eme classe

Le Centre de Gestion du Gard nous fait part de l'évolution de la carrière de M. Pascal SIMON. Grâce à son ancienneté dans notre collectivité, il peut monter en grade.

Le grade proposé est Agent Technique Principal 2eme classe.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

5.Proposition site Internet

Madame le Maire propose le devis de l'entreprise ARTEMIA, spécialisée dans les sites des communes.

Le montant de la mise en place du site est de 1 500€.

L'abonnement annuel est de 360€ dont la 1^{ère} année offerte.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Séance levée 19h25.

Fait à Salzac,
Le 07 juillet 2020

Le Maire,

Sophie GUIGUE